



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



COMMENT LA DIRECCTE ACCOMPAGNE LES TPE

31 mai 2011

Conseil d'Orientation pour l'Emploi

Quelques données de cadrage en Nord - Pas-de-Calais

- Plus de 60 000 établissements de moins de 10 salariés
- 200 000 salariés soit 20 % de l'emploi régional (champ ICS)
- Densité artisanale :
 - 386 emplois pour 10 000 hab en région
 - 525 emplois pour 10 000 hab en France
- Dynamique entrepreneuriale qui demeure en retrait
 - 26 500 créations en 2010
 - Part des créations d'entreprises en région comparée à la France : 4,3 %
 - Nombre de créations pour 1000 actifs :
 - 15 en région
 - 22 en France
- Vieillesse des chefs d'entreprises (35 % plus de 50 ans)
- Tissu économique particulier (VAD, grande distribution, automobile, métallurgie, ferroviaire, textile)

Soutien à la création d'entreprises PRCTE

Développement de l'activité dans l'artisanat PRDA

Accompagnement du développement dans le commerce PRDECS

Tourisme

L'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DES TPE

Le soutien à la création d'entreprises

La promotion des mesures nationales via salons régionaux, colloques, conférences.

Partenaire institutionnel du salon Euro - Régional CRÉER, 20 000 visiteurs en moyenne.

Sujets récents :

- Le régime de l'autoentrepreneur (mesure LME 2008; entrée en vigueur le 1er janvier 2009) : régime fiscal et social simplifié.
- Le statut de l'EIRL (loi n°2010-658; entrée en vigueur le 1er janvier 2011) : Seul le patrimoine professionnel est affecté à l'exercice de l'activité professionnelle; protection des biens personnels en cas de faillite.

Résultats 2010 : 15 764 nouveaux autoentrepreneurs, soit 59% des créateurs.

Résultats 2011 : 71 créations d'EIRL.

Le soutien à la création et à la transmission d'entreprises

Le PRCTE : inscrit dans CPER 2000-2006 et reconduit dans l'actuel (8 millions euros État).

Programme articulé avec le dispositif national NACRE (1,9 millions euros en 2010)

Objectif : combler le déficit régional en matière de création d'entreprises :

- Passer de 13 000 créations en 2007 à 20 000 en 2013.

Dispositifs caractérisés par des actions de sensibilisation à la création d'entreprises et un accompagnement renforcé des porteurs de projet par des opérateurs conventionnés.

Résultats 2010 : 26 500 créations, soit +10% par rapport à 2009 (contre +5% en France) et +104 % par rapport à 2003.

45 % des créateurs ont été accompagnés

Le soutien à la création et transmission d'entreprises

Volet spécifique à la transmission :

▪ **Actions de sensibilisation** des cédants potentiels (TPE dont dirigeant âgé de plus de 55 ans), 160 sessions collectives en 2010

Opérateurs conventionnés : CCI / CMA en partenariat avec notaires, experts – comptables, banquiers.

▪ **Diagnostics entreprises à céder** (2 jours consultant) : **359 diagnostics en 2010**

- analyse de l'affaire à céder
- évaluation de la valeur de l'entreprise
- préconisations pour réussir sa transmission

▪ **Mise en relation cédants / repreneurs** : bulletin d'annonces bimestriel (6000 exemplaires) et sites www.transcommerce.com et www.transartisanat.com (14000 requêtes en 2010)

Le développement des TPE : le Programme Régional de Développement de l'Artisanat

Le PRDA : initié par l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux et la Chambre de métiers et de l'artisanat de région (démarrage effectif en 2010).

Objectifs :

- **Augmenter la densité artisanale** pour la porter au minimum au niveau national : de 95 pour 10 000 hab à 143 / 10 000 ; soit de 38 000 entreprises artisanales à 55 000 en 2015
- **Renforcer la contribution** du secteur des métiers à **l'essor économique** et social de la région: passer de 118 000 salariés à 160 000 en 2015
- **Développer, moderniser** les entreprises et **adapter leur ressources humaines** pour leur permettre de faire face aux enjeux socio – économiques et environnementaux actuels

Le développement des TPE : le Programme Régional de Développement de l'Artisanat

Le PRDA

Moyens d'actions :

- Plan spécifique en faveur de la **création et transmission d'entreprises artisanales**, articulé avec le PRCTE.
- **Actions collectives** permettant aux entreprises artisanales de renforcer leur capacité à saisir des opportunités de développement.
- **Aides directes aux entreprises** : création ou modernisation; immobiliers entreprises

Outils financiers État : FISAC, FLACR et FEDER. 3,3 millions € sur le programme pour 2010

Résultats 2010 :

- **8 433 nouvelles entreprises artisanales**
- **469 entreprises transmises**
- **3 838 entreprises concernées par les actions collectives**
- **93 aides directes**

Le développement des entreprises : Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services

Le PRDECS : initié en 2009 par l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux et la Chambre de commerce et d'industrie de région.

Objectifs :

- **Soutien et développement** du commerce et des services en lien avec les évolutions sociétales
- Favoriser un **développement cohérent et harmonieux** sur l'ensemble du territoire régional
- Répondre aux préoccupations liées au **développement durable** comme par exemple : le maintien et le développement du lien social, la prise en compte de la protection de l'environnement

Le développement des entreprises : Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services

Le PRDECS

Moyens d'actions :

- Actions collectives
- Création en cours d'un centre de relations avec le client
- Revitalisation des pôles marchands de centres – villes / bourgs ou quartiers
- Aides directes à l'installation ou à la modernisation d'entreprises commerciales ou de services

Outils financiers État : FISAC, FLACR (3 millions € en 2010); cofinancement FEDER (1,5 millions € en 2010).

Résultats 2010 :

- **234 aides directes**
- **1 872 entreprises concernées par les actions collectives**
- **81 opérations de territoire (FISAC)**

Actions pour l'accompagnement des TPE dans le secteur du Tourisme

- Démarches-Qualité :
 - En moyenne 20 TPE / an rentrent dans des démarches-qualité depuis le lancement de cette politique (10 ans) dans le secteur de l'Hôtellerie Restauration régionale
- Label Tourisme et Handicap :
 - Sur près de 220 sites labellisés dans la région, 70 (soit près du tiers) sont des TPE

ADEC
GPEC
GPEC-T
Médiation du crédit
Médiation sous-traitance
Délai de paiement

L'ACTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TPE

L'appui aux mutations économiques

- Anticipation et accompagnement des mutations par des actions sur les **emplois** et les **compétences**, à entrée territoriale ou sectorielle (GPEC, ADEC) :
 - 13 TPE <10 et 11 de 10 salariés accompagnées en GPEC territoriale
 - De nombreuses TPE adhèrent à des ADEC (artisanat, BTP, interprofessionnels...)

Des réponses à certains profils particuliers de TPE

- TPE issues de la recherche ou de l'enseignement supérieur : soutien aux incubateurs (Géni, bio-incubateur)
- TPE du secteur des TIC : un accompagnement de la filière pour faciliter leur émergence
- TPE du tertiaire supérieur : une approche prospective

Des réponses pour certains moments clés

- Relations donneurs d'ordre / sous-traitants : la médiation des relations inter-entreprises
- L'accès au financement : l'orientation vers la médiation du crédit, vers Oséo
- Les correspondants PME

Délais de paiement

- Introduction par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 d'un plafonnement des délais de paiement
- Objectif : réduction des risques liés aux paiements tardifs, alléger la trésorerie des PME souvent victimes d'un rapport de force défavorable avec les grands donneurs d'ordre
- Depuis entrée en vigueur de la loi: diminution sensible des délais de paiement, les estimations des gains de trésorerie pour les PME = 3 milliards d'euros par an
- Au niveau DIRECCTE : participation du pôle C au plan de contrôle annuel et national de la DGCCRF en matière de respect des délais de paiement

Alternance
Activité partielle
Dispositif « zéro charges »

UTILISATION DES MESURES DE LA POLITIQUE D'EMPLOI

Alternance

- Contrat de professionnalisation
 - Le tiers des entrées est réalisé par les TPE
 - Exonération de certaines cotisations patronales
 - Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus
- Contrat d'apprentissage
 - Exonération des cotisations patronales pour les TPE et les entreprises artisanales
 - Indemnité compensatrice forfaitaire versée par le Conseil régional
 - Crédit impôt apprentissage

Activité partielle

720 TPE ont eu recours à l'activité partielle en 2010

- 880 000 heures autorisées par les UT de la Direccte
 - 25 % dans le bâtiment
 - 12 % mécanique industrielle
 - 11 % installateurs
 - 10 % dans le transport routier et la manutention
 - 10 % dans le commerce
- En moyenne 280 heures par salarié en 2010

Dispositif « zéro charges »

- Jusqu'au 30 juin 2010, toute embauche dans une TPE a été totalement exonérée de charges patronales pendant 12 mois pour un salarié rémunéré au SMIC
- 48 133 salariés ont été embauchés dans ce cadre en région, soit 3,7% de la France métropolitaine